

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du Mardi 3 avril 2012

Le Conseil Municipal, réuni le 3 avril 2012, sous la présidence de M. Pierre GEIST, Maire de Westhoffen, approuve le compte rendu de la séance du Conseil du 27 février 2012.

Suite aux explications du Maire, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2011 _ Budget général présentant les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1.044.732,47 €

Recettes : 1.873.275,22 €

Excédent : 828.542,75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1.985.797,82 €

Recettes : 1.817.285,74 €

Déficit : 168.512,08 €

Vu la concordance du compte administratif 2011 avec le compte de gestion 2011 tenu par la trésorerie, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2011.

Après avoir entendu le compte administratif 2011 et l'avoir adopté, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011, constatant que le compte administratif 2011 _ Budget général présente un excédent de fonctionnement de 828.542,75 €,

Le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats comme suit : EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2011 : 828.542,75 €, reporté sur le budget général 2012

Affectation au compte 1068 du budget général 2012, en couverture du besoin de financement ressortant du compte administratif 2011 :

168.512,08 €

Affectation au compte 002 du budget général 2012 :

660.030,67 €

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition des 4 taxes pour 2012 sans changement par rapport à 2011, à savoir :

Taxe d'habitation : 13,94 %

Taxe foncière bâti : 11 %

Taxe foncière non bâti : 35,58 %

CFE : 16,14 %

Le Conseil décide d'amortir les subventions octroyées au titre des ravalements de façades imputées sur le compte 2042 pour un montant total de 128,80 € sur un an à compter de l'exercice 2012, et les subventions d'équipement octroyées à la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig imputées sur le compte 204151-659 pour un montant total de 20000 € sur un an à compter de l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2012 se présentant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 1.983.259,67 €

Dépenses : 1.983.259,67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 2.766.812,08 €

Dépenses : 2.766.812,08 €

Le Conseil accepte le paiement de la cotisation accidents agricoles 2012 d'un montant de 28.522 € prévu au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2012.

Le Conseil approuve l'octroi des subventions suivantes : CAWES 7.900 € (5.000 € fête des cerises et Messti 2012 +2.900 € achat fours à tartes flambées) / FONDATION DU PATRIMOINE 100 €.

Suite aux explications de Charles QUIRIN, le Conseil approuve l'octroi des subventions pour ravalements de façades et réfections de toitures suivantes :

HERTZOG Patrice : 1.405,85 €

SCHUSTER Albert : 240 €

OSTERMANN Charles : 608,49 €

Suite aux explications de Charles QUIRIN, le Conseil Municipal décide de modifier les critères d'attribution d'octroi de subventions en faveur de l'habitat traditionnel en s'alignant sur les nouveaux critères du Conseil Général à compter du 1^{er} juin 2012. Les nouveaux critères incluent un plafond de ressources au-delà duquel le demandeur ne pourra pas prétendre à l'obtention de cette subvention. Il décide d'appliquer un plafond du montant de la subvention communale à hauteur de 1750 €. Le Conseil décide également que ce dispositif ne pourra s'appliquer qu'aux maisons datant d'avant 1900. Les constructions postérieures à 1900 ne pourront donc pas faire l'objet d'une subvention. Il est précisé que les dossiers de demande déposés avant le 1^{er} juin 2012 seront traités avec les anciens critères. Tout dossier déposé à compter du 1^{er} juin 2012 sera instruit au regard des nouveaux critères du Conseil Général. Il est également précisé que les subventions ne seront attribuées que sur présentation des factures des travaux effectués par une entreprise professionnelle.

Le Conseil adopte le plan de financement des travaux de la chaufferie bois et demande l'aide de la Région, de l'ADEME, et de l'Etat pour la réalisation du projet.

Le Conseil prend acte de la décision de la commission d'appels d'offres de retenir le bureau d'études N2I pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la place de l'église protestante pour des honoraires correspondant à 3,53 % du montant des travaux estimés à ce jour à 400.000 € HT.

Le Conseil décide la création de 4 emplois saisonniers (2 pour juillet 2012 et 2 pour août 2012). Il autorise le Maire à recruter ces personnes, approuve les contrats d'engagement correspondants et accepte le versement des salaires correspondants.

Le Conseil accepte d'encaisser le chèque suivant : GROUPAMA 1.207,33 €.

Claudine SCHICKELE, adjointe au maire, informe les conseillers de l'organisation d'une journée porte ouverte à la nouvelle école le 22 avril de 10h à 12h et de 14h à 17h

Le Maire informe les conseillers de l'organisation d'une sortie en forêt le 21 avril de 9h à 12h

Le Maire rappelle au Conseil la tenue des élections présidentielles les dimanches 22 avril et 6 mai prochains

Claudine SCHICKELE, adjointe au maire, propose de mettre en place une boîte à idées lors de la journée porte ouverte de l'école pour trouver un nom à la nouvelle école.

Suite aux explications du Maire, le Conseil approuve sur le principe l'octroi d'une subvention communale à l'ACP à hauteur de 15 % du montant HT des travaux mi en œuvre sur présentation des factures.

Le Maire présente aux conseillers le Plan Communal de Sauvegarde et les informe qu'une réunion spécifique à ce sujet sera organisée prochainement.

L'ensemble du Conseil est cordialement invité à au concert de la Musique Harmonie qui aura lieu le 21 avril à 20h à la salle polyvalente.